



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 295

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160322

Direction en charge : Développement durable mutualisé

Objet : Attribution de subventions "développement durable" aux associations ARDISO et MAISON DE L'ÉCOLOGIE - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : Saint-Etienne, ville durable

Délibération n° : 295

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160322

Direction en charge : Développement durable mutualisé

Objet : Attribution de subventions "développement durable" aux associations ARDISO et MAISON DE L'ÉCOLOGIE - Approbation.

□ Rappel et Références :

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la ville de Saint-Etienne souhaite soutenir les actions de sensibilisation et de valorisation du développement durable auprès du grand public et des enfants (hors temps scolaire) sur le territoire stéphanois. A travers cette aide, la municipalité vise à soutenir des associations dont les projets contribuent à :

- préserver la biodiversité, protéger les milieux et ressources naturelles
- lutter contre le bruit et la pollution atmosphérique
- sensibiliser et diffuser les bonnes pratiques en faveur du développement durable
- sensibiliser aux modes de production et de consommation responsables

□ Motivation et Opportunité :

Les demandes présentées ont fait l'objet d'une étude détaillée par la direction du Développement Durable et répondent aux critères d'éligibilité fixés par le « guide des aides aux initiatives associatives et citoyennes » municipal.

Les actions/projets proposés en 2016 se dérouleront hors temps scolaire (financements de la mission Education de Saint-Etienne Métropole existants sur le temps scolaire), devront présenter un intérêt local et être cohérents avec les projets municipaux menés (année thématique, plan de mandat...).

La Maison de l'écologie propose de réaliser une bande dessinée destinée à l'éducation au développement durable.

Ardiso souhaite soutenir les riverains de la RN88 contre les nuisances sonores et auditives.

□ Contenu :

Nom de l'association	Domaine d'intervention	Montant subvention 2015	Montant accordé en 2016
Ardiso 88	Défense des riverains de la RN88	300 €	300 €
Maison de l'Écologie	Sensibilisation à l'écologie urbaine (mobilité, circuits courts)	4 000 €	4 000 €

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 4 300 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						

Fonctionnement	4 300 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée communale de bien vouloir approuver le versement des subventions aux associations précitées pour un montant total de 4 300€

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2016 chapitre 65 - article 6574
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Jean-Pierre BERGER